CHAPITRE 1 IMAMAT

DE LA CONNAISSANCE DE L'IMAM (IMAMOLOGIE)

1)- La signification du mot Imam

L'Imam, ou le guide, est le titre donné à une personne qui prend la tête d'une communauté dans un mouvement social particulier, une idéologie politique ou une forme de pensée scienrifique ou religieuse. Naturellement, du fait de sa relation aux hommes qu'il dirige, l’Imam doit adapter son action à leurs capacités, dans les affaires importantes comme dans les choses secondaires.

Il ressort clairement des chapitres précédents que la religion sacrée de l'Islam prend en considération et donne des directives concernant tous les aspects de la vie des hommes. Elle considère la vie humaine du point de vue spirituel et guide l’homme en conséquence, de même qu'elle intervient au plan de l'existence formelle et matérielle de l'individu. Elle intervient encore au niveau de la vie sociale et de sa réglementation (c'est-à-dire au niveau du gouvernement).

L'Imamat et le commandement religieux en Islam peuvent donc être étudiés selon trois perspectives différentes: dans la perspective du gouverne-ment islamique, dans la perspective des sciences et des commandements islamiques, et dans la perspective de la direction rénovatrice de la vie spirituelle. Le shi'isme pense que la société islamique ayant un besoin impérieux de direction dans chacun de ces trois domaines, la personne chargée de donner cette direction et qui dirige la communauté dans ces domaines qui ont une importance religieuse, doit être désignée par Dieu et le Prophète. Naturellement le Prophète lui-même fut aussi désigné par ordre divin.

L 'Imamat, la succession du Prophète et le gouvernement islamique

Par sa nature innée, l’homme comprend sans hésiter, qu'aucune société organisée, telle qu'un pays, une ville, un village, une tribu ou même un foyer composé de quelques êtres humains, ne peut subsister sans un chef ou une autorité qui meuve cette société, et dont la volonté gouverne chaque volonté individuelle et pousse les membres de cette société à accomplir leur devoir social. Sans une telle autorité, les parties de la société ont tôt fait de se disperser, et le désordre et la confusion de régner. Par conséquent, celui qui dirige une société, grande ou petite, s'il prend soin de sa propre position et de la permanence de sa société, désignera un successeur pour le cas où il quitterait, temporairement ou définitivement, sa fonction. Il n'abandonnera jamais son poste de direction, ni ne

sera indiffèrent à son existence ou à son inexistence. Le chef d'un foyer qui avant un voyage de quelques jours ou de quelques mois, fait ses adieux à sa maisonnée, désignera un des membres de la maison ou quelqu'un d'autre comme successeur et lui confiera les affaires de la maison. Le chef d'une institution, le directeur d'une école, ou le propriétaire d'un magasin, s'il doit s'absenter même pour quelques heures, choisira quelqu'un pour le remplacer.

De la même manière, l'islam est une religion fondée, selon le texte du Livre sacré et de la Sunnah, sur la nature primordiale des choses. Comme tout observateur peut le remarquer, c'est une religion qui prend en considération la vie sociale. L'attention spéciale accordée par Dieu et le Prophète à la nature sociale de cette religion ne peut être niée ni négligée. C'est un trait incomparable de l'Islam. Jamais le Prophète ne négligeait de former des groupements sociaux là où l'influence de l'Islam pénétrait. Chaque fois qu'une ville ou un village tombait entre les mains musulmanes, il nommait, dans les plus brefs délais, un gouverneur aux mains duquel il confiait les affaires des musulmans - Dans chaque expédition militaire importante ordonnée dans le cadre de la guerre sainte, il nommait plusieurs chefs, selon un ordre hiérarchique. Dans la guerre de Mou'tah il alla jusqu'à nommer quatre commandants, de sorte que si le premier venait à mourir, le second prendrait la tête et assumerait l'autorité, et ainsi de suite.

Le Prophète montra également un grand intérêt pour les problèmes de succession, et ne manqua jamais de désigner un successeur chaque fois que cela était nécessaire.

Chaque fois qu'il quittait Médine, il désignait un gouverneur à sa place. Même quand il émigra de la Mecque à Médine et qu'il ne pouvait avoir aucune idée sur ce qui adviendrait, il nomma Ali — sur lui la paix — comme successeur pour s'occuper de ses affaires personnelles et pour remettre aux gens les affaires que ceux-ci lui avaient confiées. De même, après sa mort, Ali lui succéda pour régler ses dettes et ses affaires personnelles. Pour cette raison, les shi'ites soutiennent qu'il est inconcevable que le Prophète soit mort sans avoir nommé au préalable quelqu'un comme successeur, sans avoir choisi un guide pour diriger les affaires des musulmans et gouverner la société islamique.

La nature première de l'homme ne doute pas que la création d'une société dépende d'un ensemble de régles et de coutumes communes, acceptées en pratique par la majorité des groupes dans cette société; et que l'existence et la continuation de cette société dépendent d'un gouvernement juste qui promette d'appliquer complètement ces régles. Quiconque réfléchit ne peut qu'admettre ce fait. En même temps, on ne peut douter ni de l'étendue ni de la nature détaillée de la shari'ah islamique, ni de rimportance et de la valeur que le Prophète lui accordait, au point qu'il fit beaucoup de sacrifices pour la faire appliquer et la préserver. On ne peut non plus discuter le génie, la perfection d'intelligence, la

perspicacité d'intuition et le pouvoir de délibération du Prophète (en dehors du fait que la révélation et la prophétie confirment ce point).

Selon les hadiths établis à la fois par les corpus sunnites et shi'ites (dans les chapitres sur les tentations, séditions et autres), le Prophète prédit les séditions et les tribulations qui devaient menacer la société islamique après sa mort, les formes de corruption qui allaient pénétrer l'Islam, et comment des gouverneurs mondains allaient sacrifier cette pure religion à leurs intérêts personnels impurs. Comment concevoir que le Prophète, qui n'omit pas de prédire le détail des évènements et des épreuves qui devaient survenir des années, voir des milliers d'années après lui, eût pu négliger les questions concernant sa succession immédiate? Ou bien qu'il eût pu négliger et considérer comme sans importance un devoir d'une part si simple et clair, et d'autre part revêtant une signification aussi importante'.' Se serait-il occupé des actes les plus naturels et communs tels que manger, boire et dormir, aurait-il donné des centaines de corrunandements à leur sujet, pour ensuite demeurer muet sur la question capitale de sa succession?

Même en acceptant l'hypothèse - que le shi’isme rejette - selon laquelle la nomination d'un chef de la société islamique a été laissée par la shari'ah au peuple lui-même, il aurait quand même fallu que le Prophète s'expliquât à ce sujet. Il aurait dû avoir laissé les instructions nécessaires à la communauté afin que celle-ci soit consciente du problème dont dépendent l'existence et la croissance de la société islamique ainsi que l'observance des rites religieux. Or, il n'y a pas trace d'une telle explication prophétique ou d'une telle instruction religieuse. Si une telle chose avait existé, ceux qui succédèrent au Prophète et tinrent les rénes du pouvoir entre leurs mains, ne s'y seraient pas opposés. En fait, le premier calife transféra le califat au second par legs. Le seconde calife choisit le troisième grâce à un conseil de six hommes dont le futur calife faisait lui-même partie et dont l'ordre de procédure avait été déterminé et ordonné par lui-même. Mu'awiyah fonja l’Imam Hassan à faire la paix et, de cette manière, continua d'être calife. A la suite de cet événe-ment, le califat fut converti en une monarchie héréditaire.

Progressivement plusieurs observances religieuses des premières années de l'Islam (telles que la guerre sainte, la commanderie du bien et l'interdiction du mal, l'application des peines légales pour l'actes inhumains) perdirent de leur importance et disparurent même de la vie politique de la communauté, annulant dans ce domaine les efforts du Prophète de l'Islam.

Le shi'isme a étudié la nature primordiale de l’homme et la tradition de sagesse qui a toujours survécu parmi les hommes. Il a saisi le but principal de llslam qui consiste à revivifier la nature primordiale de l’homme, et a étudié certaines choses telles que les méthodes utilisées par le Prophète pour diriger la communauté. Il a aussi étudié les troubles qui frappèrent l'Islam et les musulmans après la mort du

Prophète et qui menèrent à la division et à la séparation, ainsi que la vie éphémère des gouvernements islamiques des premiers siècles, qui furent caractérisés par la négligence et le manque de principes religieux stricts. En conclusion de ces études, le shi'isme affirme qu'il y a assez de textes traditionnels laissés par le Prophète pour indiquer la procédure de désignation de l'Imam ou successeur du Prophète. Cette conclusion est appuyée par des versets coraniques et des hadiths que le shi'isme considère comme authentiques, tels que le verset sur la waiâyat et les hadiths de Ghadir, Safînah, Thaqalayn, Haqq, Manzilah, Dawat-i-achirah-i-aqrabfn et d'autres . Mais bien sûr, ces hadiths, dont beaucoup sont acceptés pai le sunnisme, n'ont pas été compris de la même manière par le shi'isme et par le sunnisme. Sinon la question même de la succession n'aurait pas été soulevée. Alors que ces hadiths apparaissaient aux shi'ites comme une claire indication des intentions du Prophète concernant la question de la succession. Ils ont été interprétés par les sunnites d'une toute autre manière, laissant la question ouverte et sans réponse.

Pour prouver le califat d'Ali Ibn Abi Tâlib, les shi'ites ont eu recours à des versets Coraniques, parmi lesquels, le suivant: «Non, vous n'avez d'autre ami que Dieu et son Messager et les croyants qui établissent l'office et acquittent l'impôt cependant qu'ils s'inclinent» (Coran V, 55).

Les commentateurs shi'ites et sunnites s'accordent à dire que ce verset fut révélé au sujet d'Ali Ibn Abi Tâlib, et plusieurs hadiths shi'ites et sunnites confirment cette opinion. Abu Dharr Ghiffâri a dit: «Un jour, nous faisions les prières de midi avec le Prophète; une indigente demanda de l’aide, mais personne ne lui fit l'aumône. Le malheureux leva les mains au ciel en disant: 0 mon Dieu! sois témoin que dans la mosquée du Prophète personne ne me donne quelque chose. Ali Ibn Abi Tâlib était en prière, à genoux. II pointa son doigt vers la femme, qui prit sa bague et partit. Le Prophète, qui observait la scène, leva les yeux vers le ciel et dit:«O mon Dieu! Mon frère Moise t'a dit: Elargis ma poitrine, aplanis mes difficultés et rends ma langue éloquente afin qu'ils comprennent mes paroles et fais de mon frère Aron mon aide et mon ministre (Coran XXVIII, 35) ô mon Dieu! Je suis aussi ton Prophète.élargis ma poitrine, facilite ma tâche et fais d'Ali mon ministre et mon aide». Abu Dharr dit: «Le Prophète n'avait pas fini de parler que le verset cité ci-dessus fut révélé».

Un autre verset que les shi'ites considèrent comme preuve du califat d'Ali est le suivant: «Les incrédules désespèrent aujourd’hui de vous éloigner de votre religion. Ne les craignez pas! Craignez-Moi! Aujourd'hui, J'ai rendu votre religion parfaite; J'ai parachevé Ma grâce sur vous; J'agrée l'Islam comme étant votre religion» (Coran V, 3). Le sens évident de ce verset est qu'avant ce jour les infidèles nourrissaient l'espoir qu'un jour viendrait où l'Islam s'éteindrait. Mais Dieu, par cet événement, leur fit perdre à jamais l'espoir de voir l'Islam détruit. Cet événement fut la cause de la force et de la perfection de l'Islam; de toute

évidence ce ne pouvait être une occasion mineure telle que la promulgation d'un commandement de la religion. II s'agissait plutôt, d’une question d'une importance telle que la continuité de l'Islam en dépendait.

Ce verset semble se rattacher à un autre qui vient vers la fin de la même sourate: «0 Prophète! Fais connaître ce qui t'a été révélé par ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas fait connaître Son message. Dieu te protégera contre les hommes» (Coran V, 67).

Ce verset indique que Dieu a ordonné au Prophète une mission d'une importance telle que, si elle devait ne pas être accomplie, les fondements de l'Islam et dela prophétie séraient mis en danger. Le sujet était si important que le Prophète craignit une opposition et l'intervention d'adversaires. Attendant des circonstances favorables, il temporisa jusqu'à ce que vint un ordre définitif et urgent de Dieu lui inspirant l'exécution immédiate de ce commandement sans qu'il ait à craindre personne. Cela ne concernait pas non plus un commandement religieux particulier, au sens ordinaire du mot, car un commandement religieux non prêché, n'aurait pas causé la destruction d,e l'Islam. De plus, jamais le Prophète n'avait craint quelqu'un lorsqu'il prêchait les commandements et les lois religieuses.

Ces indications ajoutent du poids aux traditions shi'ites qui affirment que ces versets furent révélés à Ghadir Khumm et concernent l'investiture d'Ali Ibn Abi Tâlib, à la succession. De plus, plusieurs commentateurs shi'ites et sunnites ont confirmé ce point.

Abu Said Khidri dit: «Le Prophète, à Ghadfr Khumm, invita les gens à s'approcher d'Ali. II prit le bras de ce dernier et le leva si haut que le blanc de l'aisselle du Prophète de Dieu pouvait être vu. Alors ce verset fut révélé: «Ce jour, J'ai parachevé votre religion et complété ma faveur pour vous, Je vous ai choisi l'Islam pour religion». Puis le Prophète dit: Allahu Akbar, cette religion est devenue parfaite, la bonté de Dieu a été parachevée, Sa satisfaction atteinte et la walayat d'Ali réalisée. Alors il ajouta: Ceux pour qui je suis l'autorité et le guide, Ali également est leur guide et leur autorité. Oh! Dieu sois ami des amis d'Ali et rennemi de ses ennemis. Quiconque l'aide, aide-le et quiconque le quitte, quitte-le» .

En résumé, nous pouvons dire que les ennemis de l'Islam qui firent tout ce qui leur était possible pour le détruire, n'eurent plus, à un moment donné, qu'un seul espoir, Ils pensèrent que le protecteur de l'Islam étant le Prophète, après sa mort, l'Islam resterait sans guide ni chef et finirait ainsi par périr. Mais, à Ghadir Khumm, leurs désirs furent réduits à néant et le Prophète présenta Ali au peuple comme le guide et le chef de l'Islam. Après Ali ce devoir, lourd et nécessaire, de guide et de chef fut confié à sa famille.

Nous citons ici quelques uns des hadiths se rapportant à Ghadir Khumm, à l'investiture d'Ali et à la valeur de la Famille du Prophète. Le hadith de Ghadir: Le Prophète de l'Islam, lors de son retour du pélerinage d'adieu, s'arrêta à Ghdir Khumm, réunit les musulmans et, après leur avoir adressé un sermon, choisit Ali comme chef et guide des musulmans.

Barâ dit:«J'étais en compagnie du Prophète lors du pèlerinage d'adieu. Quand nous arrivâmes à Ghadir Khumm, il ordonna que la place fût nettoyée. Ensuite il prit Ali par la main et le plaqa à sa droite. Puis il s'exclama: Suis-je l'autorité à laquelle vous obéissez? Ils répondirent: Nous obéissons à tes directives. Alors il dit: De quiconque je suis le maitre (mawla) et l'autorité à laquelle il obéit, Ali sera son maître. Oh Dieu! Sois ami des amis d'Ali et ennemi des ennemis d'Ali. Alors Omar Ibn el Khattâb déclara à Ali: Puisse cette situation t'être agréable, car maintenant tu es mon maître et le maître de tous les croyants» .

Le hadith de Safïnah: Ibn Abbas dit: «Le Prophète a dit: Ma famille est comme l'arche de Noé; quiconque y prend place sera sauvé et quiconque s'en détourne sera noyé» .

Le hadith de Thaqalayn: Zayd Ibn Arqam raconte que le Prophète a dit: «I1 semble que Dieu m'ait appelé à Lui et que je doive obéir à Son appel. Mais je laisse parmi vous deux choses grandes et précieuses: le Livre de Dieu et ma Famille. Soyez attentifs à votre comportement à leur égard. Ces deux ne seront jamais séparés l'un de l'autre jusqu'à ce qu'ils me rencontrent à Kowthar (au paradis)» .

Le hadith de Thaqalayn est l'un des hadiths les plus solidement établis, et a été transmis par plusieurs chaines de transmission et sous différentes versions. Les shi'ites et les sunnites s'accordent sur son authenticité. Plusieurs points importants peuvent être déduits de ce hadith et d'autres semblables.

1 - De la même manière que le Coran demeurera jusqu'au Jour du Juge-

ment, ainsi demeurera la descendance du Saint Prophète. Aucune période du temps ne sera privée de l'existence de l’Imam, le chef réel et le guide des hommes.

2 - Par ces deux grands dépôts (amanat), le Prophète a répondu à tous

les besoins religieux et intellectuels des musulmans. II a présenté sa Famille

aux musulmans comme l'autorité en matière de connaissance.et a déclaré les

paroles et les actes de sa Famille comme dignes de foi et faisant autorité.

3 - On ne doit pas séparer le Coran de la Famille du Prophète. Aucun

musulman n'a le droit de rejeter les «sciences» de la Famille du Prophète et de se soustraire à sa direction et sa conduite.

4 - Si les hommes obéissent aux Imams de la Famille du Prophète et suivent leurs paroles, ils n'erreront jamais. Dieu sera toujours avec eux.

5- Les réponses aux besoins religieux et intellectuels des hommes doivent être trouvées aurpès de la Famille du Prophète. Quiconque la suit ne tombera pas dans l'erreur et atteindra le vrai bonheur, et cela parce que la Famille du Prophète est libre de l'erreur et du péché et elle est infaillible. II ressort de ceci que par «Famille du Prophète» et «descendants», tous les descendants et parents du Prophète ne sont pas désignés mais seulement les descendants directs, ceux qui sont accomplis dans les sciences religieuses et protégés contre l'erreur et le péché. en sorte qu'ils sont qualifiés pour guider et diriger les hommes. Pour le shi'isme ces personnes sont Ali Ibn Abi Tâlib et ses onzes descendants qui furent choisis l'un après l'autre pour assumer l'imamat. Cette interprétation est également confirmée par les traditions du Prophète. Par exemple, Ibn Abbas a dit: «j'ai demandé au Prophète: Quels sont vos descendants dont l'amour est obligatoire (pour les musulmans)? II répondit: Ali, Fâtimah, Hassan et Hossein» . Djâbir a transmis cette parole du Prophète: «Dieu plaça les enfants de tous les prophètes dans leur épine dorsale.mais II plaça mes enfants dans l'épine dorsale d'Ali».

Le hadith authentique de Umm Salmah dit: «J'ai entendu le Prophète de Dieu dire: Ali est avec la Vérité et le Coran. et la Vérité et le Coran sont avec Ali; ils seront inséaprables jusqu'à ce qu'ils me rejoignent à Kawthar.

Le hadith de Manzilah: Saad Ibn Abi Waqqâs a dit: «Le Prophète de Dieu a dit à Ali: N'es-tu pas satisfait d'être par rapport à moi ce que Aron était à Moîse, bien qu'après moi il n'y aura pas d'autre prophète».

Le hadith de da'wat-i'ashirah: «Le Prophète invita ses parents pour un dîner et après le repas leur déclara: Je ne connais personne qui eût apporté à son peuple meilleure chose que ce que je vous apporte. Dieu m'a commandé de vous inviter à Lui. Qui d'entre vous m'assistera dans cette tâche, il sera mon frère, mon héritier (wazîr) et mon représentant (Kalife) parmi vous?» Tous demeurèrent silencieux, sauf Ali, le plus jeune de tous, qui s'exclama: «Je serai ton délégué et ton aide».

Alors le Prophète mit sa main sur ses épaules et dit: «I1 est mon frère, mon héritier et mon représentant, vous devez lui obéir». Le groupe commença à se disperser en riant et en disant à Abû Tâlib: «Mohammad t'ordonne d'obéir à ton fils!».

Hodhayfah a dit: «Le Prophète de Dieu a dit: Si vous faites d'Ali mon représentant et mon successeur — ce que je ne pense pas - vous ferez en lui un guide perspicace qui vous dirigera sur le droit chemin!» .

Ibn Marduyah rapporte que le Prophète a dit: «Quiconque désire que sa vie et sa mort soient comme les miennes et veut entrer au paradis, doit après moi aimer Ali et suivre ma Famille, car ils sont mes descendants et ont été créés de la même argile que moi. Ils partagent ma connaissance et mon intelligence. Donc malheur à qui renie leurs vertus. Mon intercession (au Jour du Jugement) n'ira jamais jusqu'à eux».

De nombreux arguments du shi'isme relatifs à la succession du Prophète reposent sur la croyance selon laquelle, pendant les derniers jours de sa maladie, le Prophète, en présence de certains de ses Compagnons, demanda du papier et de l'encre afin d'écrire quelque chose qui éviterait aux musulmans, s'ils s'y conformaient, de tomber dans l'erreur. L'une des personnes présentes estima le Prophète trop malade pour pouvoir dicter quoi que ce soi et dit: «Le Livre de Dieu nous suffit». Une telle clameur s'éleva que le Prophète demanda aux personnes présentes de se retirer, «car en présence d"un prophète il ne doit y avoir ni bruit ni clameur».

En raison de ce qu'on a dit plus haut des hadiths relatifs à la succession et des événements qui suivirent la mort du Prophète, et surtout du fait qu'Ali et ses proches ne furent pas consultés pour le choix du successeur du Prophète, les shi'ites conclurent que le Prophète avait voulu dicter ses intentions définitives concernant la personne qui devait lui succéder, mais qu'il ne fut pas en mesure de le faire.

Le but des propos de certains de ceux qui étaient présents semble avoir été de créer la confusion et d'empêcher que cette décision finale fût clairement énoncée. Le fait qu'ils aient interrompu le discoure du Prophète ne semble pas avoir été dû à ce qu'on pourrait croire: La crainte que le Prophète prononce des paroles

aberrantes du fait de la gravité de sa maladie. Il faut d'abord souligner que tout au long de sa maladie, on n'a pas entendu le Prophète prononcer de paroles insensées et que rien de ce genre n'a été transmis à son sujet. De plus, selon les principes de l'Islam, le Prophète est préservé par Dieu de la profération de paroles insensées ou délirantes, et il est infaillible.

Ensuite, si les paroles prononcées en cette occasion devant le Prophète par certaines des personnes présentes, avaient été sérieuses, la phrase suivante n'aurait pas eu de sens: «Le livre de Dieu est suffisant pour nous». Afin de justifier le fait que le Prophète puisse prononcer des paroles absurdes dans des circonstances inhabituelles, on aurait invoqué sa maladie grave plutôt que la prétention selon laquelle le Coran rendait superflues les paroles du Prophète. Car on ne peut cacher à aucun musulman que le texte même du Coran considère l'obéissance au Prophète comme obligatoire, et affirme que ses paroles sont en un sens les paroles de Dieu. Selon le texte du Coran, les musulmans doivent absolument obéir à la fois aux commandements de Dieu et à ceux du Prophète. Enfin, un incident lié à la maladie du premier calife survint pendant les derniers jours de ce dernier. Par testament, il avait choisi Omar Ibn el Khattâb, comme successeur. Or pendant qu'Othmân écrivait le testament sur ordre du premier calife, celui-ci s'évanouit. Pourtant le second calife ne répéta pas les paroles qui avaient été prononcées dans le cas du Prophète selon le hadith «de la plume et du papier» .Ce fait a été confirmé par un hadith rapporté par Ibn Abbas . et il a été rapporté à propos du second calife qui a dit:

«I1 (Ali) méritait le califat mais le clan de Quraych n'aurait pu le supporter, car s'il avait été calife, il aurait forcé les gens à accepter la pure vérité et à suivre le droit chemin. Sous son califat, ils n'auraient pas eu la latitude de transgresser les limites de la justice et ainsi auraient cherché à se mettre en guerre contre lui».

Il est évident que selon les principes religieux, on doit forcer celui qui a dévié de la vérité à suivre celle-ci; on ne doit pas abandonner la vérité par amour de celui qui l’a abandonnée. Quand le premier calife fut informé que certaines tribus musulmanes avaient refusé de s'acquitter de la taxe reli-gieuse, il ordonna la guerre et dit: «S'ils ne me livrent pas la dîne qu'ils donnaient au Prophète, je me battrai contre eux». Par cette parole, il voulait évidemment dire que la justice et la vérité devaient être revivifiées à tout prix. Le problème du califat légitime était certainement plus important et plus significatif que la dîne, et le sh'isme pense que le même principe appliqué par le premier calife en cette matière aurait dû être appliqué par l'ensemble de la communauté au problème-de la succession du Prophète.

L’IMMAT, LA SUCCESSION DU PROPHETE

Finalement, l’inévitable se produisit et l’âme du Prophète (S.A) s’envola vers sa demeure éternelle. Car, comme le dit le poète Nizami : « Dieu seul est celui qui ne meurt pas et ne moira jamais. »

Il était évident qu’avec la mort de ce grand homme, une tempête bouleverserait l’océan paisible de l’ Islam, et que les eaux turbulentes bouillonneraient les ambitieux essaieraient d’en tirer parti et de profiter le mieux possible de l’agitation et de l’émotion. D’un autre côté, nous savons que la grande masse du peuple croit tout ce qu’elle voit et cela depuis le début des temps. Les hommes ont toujours un aliment pour un feu que n’importe qui pourrait attiser. Ils ont besoin d’instructions constantes et d’une continuelle attention, et, sans éducateur, ils ne pourraient s’accomplir.

Maintenant, nous devons nous demander si une société composée de tels hommes a besoin ou non d’un guide capable de prendre les rênes du pouvoir à la lace du Prophète afin que toutes les souffrances que le Messager de Dieu supportât ne soient pas gâchées.

Les hommes n’ont-ils pas besoin d’une autorité politique omnisciente, informée jusque dans les moindres détails des Lis Divines et capable de guider et de conduire le peuple sur le droit chemin ?

La tendance shiite soutient que la Grâce généreuse, l’Amour de Dieu et Sa Sagesse infinie exige que le peule ne soit pas laissée sans guide après la disparition du Prophète (S.A). Un tel guide doit être immaculé (c.à d. Sans éché) et il doit aussi être un sage afin que ses discours et ses actions justes puissent garantir et prouver qu’il est bien un homme supérieur choisi par Dieu. Il doit gouverner la communauté Islamique et la guider avec une sagesse et une prévoyance extrême. Son jugement qui doit toujours être sans erreur doit s’inspirer du Prophète de l’Islam. En effet, il n’a aucune raison pour que Dieu Qui fut très attentif aux hommes du temps du Prophète, ne le soit pas après sa disparition et change son jugement tut en retirant Son Amour.

Comment Dieu aurait-il pu négliger d’établir un successeur au Prophète alors que par SA Grâce Il créa des milliers de détails élaborés pour pur la protection et le développement du cors : les sourcils qui empêchent que la sueur salée, amère et souillée du front n’endommage les yeux ; les cils qui embellissent et protègent les yeux, et encore de nombreuses merveilles connues ou inconnus l’établissement de la meilleure communauté constitue le but de l’Islam et nécessite la sélection des meilleurs dirigeants. La désignation d’un guide immaculé, éducateur et Imam ne satisfait-elle pas la société ? La société Islamique peut-elle aspirer au bonheur sans une direction divine ?

Aussi, si la société a besoin d'un guide immaculé et d'un éducateur choisi par Dieu, comment est-il possible de croire que ce sujet a été négligé par l'Islam et que les hommes ont été livrés à eux-mêmes ?

La pensée qui exige qu'un Prophète soit désigné exige aussi que Dieu introduise et choisisse un successeur par l'intermédiaire du Prophète.

Avant de disparaître le Prophète a dit :

« O Gens ! Je jure par Dieu que je vous ai expliqué ce qui vous rapprochera du Paradis et ce qui vous éloignera de l'Enfer (du Feu). »

Comment croire alors que le Prophète de l'Islam n'a point désigné de successeur ?

LE CORAN N'EST-IL PAS SUFFISANT ?

Le Noble Coran est la base fondamentale de chaque concept Islamique. Tous les riches enseignements de la connaissance Islamique s 'appuient sur le Coran.0 Il est la source limpide d'où provient toute compréhension. C'est sur lui que reposent la crédibilité et l'autorité des autres principes religieux.

Mais, on ne peut se contenter du Coran seulement pour résoudre la question de la direction, les différends qui surgirent au sein de la communauté Islamique ou encore la satisfaction des besoins des peuples Musulmans. Nous en donnerons les preuves ci-dessous.

1- Tout d'abord, le Coran très riche et très profond nécessite un commentaire et des explications pour être compris. Certains versets sont clairs, mais d'autres ne le sont pas. Aussi, les lecteurs non avertis peuvent ne pas toujours saisir les sens de certains passages et il se peut qu'ils soient même décourages.

C'est pourquoi le Prophète ou ceux qu'il a désignes et qui ont une relation spirituelle avec le monde de l'invisible doit servir de guides et interpréter et expliquer les versets selon le sens que Dieu leur a attribue. Sinon, les gens ordinaires pourraient mal interpréter le Coran et s'éloigner de la vérité.

On raconte qu'un voleur fut amené devant le Calife Abbasside afin d'être juge selon les prescriptions coraniques. Le Coran dit : Coupez la main du voleur. Mais, Mu'tasim, le calife en question, ignorait a partir de quel endroit il fallait lui couper la main. Il interrogea des savants du dogme sunnite. L'un d'eux dit :

- A partir du poignet.

-A Partir du coude, dit un autre savant.

Ces réponses ne satisfirent point Mu'tasim qui dut consulter le Neuvième Imam (A.S). Celui-ci répliqua :

- On doit couper quatre doigts.

- Pourquoi ?

- Ceci, car Dieu a dit dans le Coran : Les endroits du corps ou l'on se prosterne sont pour Dieu. (S.72, V.18), Les sept parties du corps qui sont en contact avec le sol quand on se prosterne appartiennent a Dieu, on ne doit pas les supprimer.

Tous ceux qui étaient présents acceptèrent ce qui dit le Neuvième Imam et la preuve les convainquit. Ce genre d'interprétation du Coran par le Coran est propre aux descendants du Prophète et aucun savant, quelque soit sont niveau, n'est capable de fournir une telle interprétation, sauf, s'il a imite la famille du Prophète et l'a prise en exemple.

2- D'autre part, ce que nous avons dit sur la nécessite d'interpréter correctement le Coran ne concerne que l'aspect exotérique et les commandements du Coran. Mais, derrière ces mots et expressions exotériques, se cachent un sens ésotérique et une profondeur spirituelle, tout particulièrement, lorsqu'il s'agit des versets concernant le savoir, les croyances et les vertus.

Le Noble Prophète (S.A) a dit :

- Le Coran est profond et cette profondeur l'est aussi et a sept sens ésotériques.

Selon les plus éminents exégètes, le Coran possède une herméneutique et un sens ésotérique que la réflexion et la recherche seules ne peuvent nous faire atteindre. On ne peut l'expliquer a l'aide des mots et la capacité de percevoir et d'appliquer n'est pas donnée q tous les hommes. Seuls ceux qui sont proches de Dieu, les Purs, les Immaculés peuvent saisir ce sens et l'utiliser pour régler les différends et les problèmes qui divisent les hommes. Seuls ceux-la peuvent apprendre les enseignements et les interprétations coraniques, et, grâce a l'infaillibilité que Dieu leur a attribue ils peuvent l'enseigner aux autres.

Ceux qui sont proches de Dieu et qui sont infaillibles sont : le Prophète

(S.A) et la famille du Prophète (A.S) au sujet de lequel le Coran dit :

Dieu ne veut autre chose, en vérité, que faire partir d vous la souillure, gens de la maison (Ahl al Bayt), et vous purifier de purification. (S.33, V.33)

Il y a aussi un hadith qui déclare que seuls, le Prophète et sa famille a qui le Coran s'adresse en priorité, peuvent découvrir toutes les vérité de ce Livre. Donc, le

Prophète (qui reçut la révélation par l'ange Gabriel) et sa famille connaissent le mieux le sens du Coran.

C'est pour cela que le Prophete a déclare au gens lors des derniers jours de sa vie :

- Je vous laisse deux biens en pot : le Livre de Dieu et mes descendants, si vous vous y attachez, vous ne vous égarez jamais.

3- Le Coran doit avoir un garant immaculé. Ce garant doit faire respecter les lois Coraniques et les faire appliquer. Mais seul quelqu'un comme le Prophète (S.A) qui est infaillible et qui comprend le Coran parfaitement peut être le garant de ses commandements et lois.

Ces qualités particulières se retrouvent aussi chez les Imams (A.S) et le meilleur témoin en est les quelques années ou l'Imam Ali gouverna et appliqua toutes les admirables lois Islamiques, malgré les difficultés qui se sont abattues sur lui.

Le résume et les points fondamentaux de cette leçon peuvent se retrouver dans une discussion qu'un étudiant de l'Imam Sadiq (A.S) eut, en présence de l'Imam, avec un musulman sunnite.

Un homme de Damas vint voir l'Imam Sadiq (A.S) et demanda q s'entretenir avec l'un des ses étudiants. L'Imam dit :

Pressentez-le à Hisham. (Hisham était l'étudiant le plus jeune.)

- Eh garçon, dit l'homme de Damas, interroge-moi sur l'Imamat de cet homme (l'Imam Sadiq). Le manque de manières de l'homme mit Hisham en colère et le fit frissonner, mais, il se maîtrisa et dit :

- Est-ce que le Créateur est plus bienveillant et doux envers Ses Esclaves, ou Ses esclaves envers Lui ?

- Le Créateur est plus bienveillant.

- Qu'est ce que le Créateur a fait pour Ses esclaves ?

- Il a désigné une direction claire et des preuves pour empêcher les différends et la désunion et pour établir l'amitié et l'unité par eux. Il a explicite les devoirs religieux de l'homme.

- Quel est ce guide ?

- Le Prophète.

- Que reste-il après la disparition du Prophète ?

- Il reste le Livre de Dieu et la Sunna du Prophète de Dieu.

- Est ce que le Livre de Dieu et la Sunna du Prophète empêchent les différends qui surgissent de nos jours ?

- Oui.

- Alors pourquoi nous disputons-nous. Et pourquoi e différend vous a fait voyager de Damas jusqu'ici ?

L'homme de Damas ne sut que répondre.

L'Imam Sadiq (A.S) lui demanda pourquoi il se taisait.

- Que dois-je dire ? répondit-il, si je dis que nous n'avons aucun différend, je mentirais. Et, le Livre de Dieu et la Sunna n'ont pas un sens assez clair pour effacer nos différends et donc, mon jugement précèdent était faux.

L'homme de Damas dit au ; il voulait poser les mêmes questions a Hisham.
L'Imam accepta.

- O Hisham, qui est le plus bienveillant envers les gens ? Dieu ou les hommes eux-mêmes ?

- Dieu.

- A t-il envoyé aux hommes quelqu'un pour protéger l'unité des Musulmans, pour les gouverner et leur expliquer la vérité et l'égarement ?

- Parlez-vous de l'époque du Prophète ou de l'époque actuelle ?

- A l'époque du Prophète, le Prophète lui-même remplissait ses fonctions. Je parle de l'époque actuelle.

- Aujourd'hui, c'est cet homme qui est assis à nos côtes et que les gens viennent voir de tous les coins du monde. C'est lui qui nous explique les cieux et la terre et son savoir lui fut lègue par son père qui l'hérita de son propre père et ainsi de suite jusqu'au Prophète.

- Comment puis-je le vérifier et l'approuver pour moi-même ?

- Posez-lui la question de votre choix.

- Ceci est juste, je dois l'interroger.

Alors, l’Imam Sadiq (A.S) lui parla de son voyage et des détails que lui seul pouvait connaître. Apres qu’il lui eut explique cela, l’homme ne douta plus et déclara sa foi en l’Imam

L'Imamat et la guidance intérieure IMAMAT L'Imamat et la guidance intérieure

L'Imam est investi de la charge de guider intérieurement les hommes, en plus de sa fonction d'interprète de la Loi, qui est sa mission extérieure. Cette dignité émane de la volonté divine qui l'accorde à Ses élus. Car les commandements divins relatifs à l'essence des choses se réalisent par l'intermédiaire de personnalités sublimes pouvant, grâce à leur connaissance des différents degrés de la foi chez les hommes, influer même sur le cours de leurs pensées intimes, et éclairer les coeurs des hommes en fonction de leur capacité, et les aider à se purifier et à s'orienter.

Certains prophètes ont pu atteindre le rang d'Imam, et être investi de la charge de direction intérieure, et ce après avoir subi des épreuves difficiles qui mettent en évidence leur capacité spirituelle, et leur certitude ancrée dans la foi.

On comprend, à la lecture de certains versets coraniques, que l'Imam infaillible est dans la même position vis-à-vis de la guidance intérieure, qu'il est l'intermédiaire entre l'influx divin et les hommes, et qu'il reçoit cette mission de direction, du monde suprasensible supérieur (al-malakout al-a'lâ).

Le Coran fixe les conditions dans lesquelles se réalise cette investiture:

"Nous en fîmes, parmi eux, des Imams qui guident par Notre commandement, car ils ont enduré, et ont la certitude éprouvée de Nos Signes.

Sourate la Prosternation (As-Sajda), verset 24

La guidance dont il est question ici est celle qui se rapporte au maintien même de l'être du monde (Takwînî), et non celle de la Loi. Car la guidance extérieure est une responsabilité qui incombe à tout musulman, comme la Loi l'ordonne, et l'exécution de cet ordre n'est pas conditionnée par la dignité de l'Imamat, ni par l'épreuve de l'endurance et de la certitude.

Mais la guidance intérieure des âmes -sur ordre divin- est une chose qui ne se réalise que si elle est instaurée par Dieu. Seuls peuvent y parvenir ceux qui ont subi les épreuves de la foi que Dieu leur impose.

Le Coran dit aussi:

"Nous en fîmes des Imams qui guident par Notre Commandement."

Sourate Les Prophètes (Al-Anbiyâ), verset 73

"Le Jour où Nous appellerons tous les hommes par leur Imam."

Sourate Le Voyage Nocturne (Al-'Isrâ), verset 71

Dieu éprouva Son Prophète Abraham en plusieurs circonstances, puis Il lui dit:

"Je t'instaure comme Imam pour les gens." Abraham dit:" Et mes enfants?" Il répondit: "Mon pacte ne concerne pas les injustes."

Sourate La Génisse (Al-Baqara), verset 124

Plusieurs points méritent d'être relevés ici:

1- L'Imamat d'Abraham a été une récompense divine pour la patience et la persévérance dont il a fait montre en plusieurs occasions. Après avoir traversé, la tête haute, tous les périls, Dieu annonce qu'il l'élève à la dignité d'Imam, qui permet à celui qui en a la charge d'assumer la direction intérieure des hommes, ainsi que la purification des âmes.

2- Abraham a reçu cette charge alors qu'il était très âgé. Il n'y a pas de doute qu'il était déjà investi de la dignité de prophète. On peut en déduire que la charge d'Imam est supérieure à celle de la prophétie.

3- La pureté de l'âme, l'impeccabilité est une des conditions nécessaires pour accéder à cette dignité. Le verset précédent affirme explicitement que cette charge ne peut pas être confiée à des hommes injustes, envers Dieu, envers les hommes, ou envers eux-mêmes.

4- L'Imamat est un pacte divin. Il est réservé à ceux des hommes qui ont atteint l'infaillibilité et la Pureté. Ce sont ces personnes qui ont la responsabilité d'orienter les hommes, et de les guider vers les plus hauts sommets de la perfection. Ce n'est pas ici une charge que l'on peut confier à des candidats choisis ou élus par les hommes.

5- L'Imamat peut se annuler avec la prophétie, comme dans le cas d'Abraham. Il recevait la révélation divine, et procédait aux réformes nécessaires, d'une part, et avait la possibilité de guider les hommes intérieurement et spirituellement, d'autre part.

On déduit aussi du verset cité que Dieu confie cette charge à ceux qui ne sont pas injustes parmi la descendance d'Abraham.

* * *

Koleyni rapporte dans sa recension de traditions intitulée al-Kâfi que l'Imam al-Bâqer et l'Imam Sâdeq, respectivement cinquième et sixième Imam du chiisme, on dit: "Dieu a pris Abraham en tant que serviteur, avant de l'investir de la prophétie. Il en fit un prophète (Nabi) avant de lui confier la charge d'Envoyé (Rassûl). Il en fit un Envoyé avant de le prendre pour Ami intime (Khalîl). Il en fit un Ami intime avant de l'investir de la charge d'Imam; et quand Il lui eut réuni ces dignités, Il lui dit: "O^ Abraham, Je t'instaure comme Imam pour les hommes!"138

Plusieurs traditions ont été rapportées qui insistent sur la nécessité d'un Imam pour diriger les hommes et la création. Tant que des hommes vivront sur la terre, il est indispensable qu'il y ait une preuve de Dieu, c'est-à-dire un représentant de Dieu pour eux, afin qu'il leur enseigne les règles de la foi, de la pensée, et de la société.

L'Imam Ali a dit:

"La Famille du Prophète est à l'exemple des étoiles dans le ciel. Quand s'éteint une étoile, une autre s'allume. Dieu a parachevé pour vous Ses oeuvres; et vous a fait voir ce à quoi vous aspiriez."139

L'Imam Sâdeq a dit:

"Dieu a rendu explicite Sa religion grâce aux Imams de la Maison du Prophète, et grâce à eux, il a rendu claires et manifestes les sources cachées de Sa science.

Quiconque, parmi les gens de la communauté musulmane, reconnaîtra le caractère nécessaire du droit de son Imam, trouvera la douceur de la foi, et beauté de son islam.

Car Dieu a institué l'Imam comme un étendard pour Sa création, et comme une preuve pour les gens de la terre. Il l'a revêtu de la couronne de la vénération, et l'a couvert de la lumière du Tout Puissant.

Il lui apporte le soutien par une voie venue du ciel, soutien qui n'est jamais interrompu. On ne peut obtenir les faveurs divines que si on les demande par l'intermédiaire de ceux qu'Il a institués comme ses représentants. Dieu n'agrée la connaissance des créatures que si elles connaissent leur Imam.

L'Imam sait parfaitement discerner entre les différents sens de la Révélation, et résoudre les difficultés des traditions prophétiques, et les ambiguïtés de la tentation. Dieu n'a pas cessé de les choisir pour Ses créatures parmi la progéniture de Hossein, Imam après Imam. A chaque fois que disparaît un Imam, Dieu institue pour Sa création un autre Imam, descendant de lui. Tous sont des Imams désignés par Dieu, guidant par la Vérité, et rendant justice par elle. Ils sont tous les meilleurs de la descendance d'Adam, de Noé, d'Abraham et d'Ismaïl -que

la paix soit sur eux- ainsi que de la descendance de Mohammad -que les salutations de Dieu soient sur lui et sur sa Famille-.

Dieu les a créés dans le monde de la Poussière ('âlam al-Dhuarr, un des mondes de la cosmologie chiite, précédant celui de la venue à l'être sur terre) avant de créer leurs corps, à droite de Son Trône, gardés en secret dans Sa science du Mystère. Dieu en fit la cause de la vie des créatures et les piliers de l'islam." 140 L'Imam Ja'far al-Sâdeq a également dit:

"S'il n'y avait sur terre, comme humanité, que deux hommes, l'un des deux serait l'Imam." Il a dit aussi: "Le dernier homme à mourir (avant la fin du monde) sera l'Imam, afin que personne ne puisse faire d'objection A Dieu, -Exalté soit-Il- en alléguant qu'Il l'a privé de preuve."141

Dans le Farâ'id al-Simtayn, al-Hamwiny rapporte ce hadith en s'appuyant sur al-A'mach. Ce dernier demanda A Ja'far al-Sâdiq:

"Comment les gens pourront-ils profiter d'une preuve absente et en occultation?"

Il répondit: "De la même façon qu'ils profitent du soleil quand il est voilé par les nuages."142

L'Imam al-Bâqir -que la paix soit sur lui- a dit:

"J'en jure par Dieu que depuis qu'Il a fait mourir Adam, Dieu n'a laissé aucune terre sans lui assigner un Imam par lequel on se guide vers Dieu, qui Lui sert de preuve pour Ses créatures.

La terre ne subsiste jamais sans un Imam qui soit une preuve de Dieu pour Ses créatures."143

Selon une tradition rapportée par Koleyni, Abou Khâled al-Kâboli a dit:

"J'interrogeai Abou Ja'far-que la paix soit sur lui au sujet du sens du verset 8, de la sourate La Mutuelle Duperie (al-Taghâbun):

"Croyez donc en Dieu et en Son Prophète ainsi qu'en la Lumière que Nous avons fait descendre."

L'Imam me répondit: "O^ Abou Khâled, la Lumière -j'en jure par Dieu- sont les Imams. O^ Abou Khâled! La Lumière de l'Imam est plus éclatante dans les coeurs des croyants que le soleil qui brille dans la journée. Ce sont eux qui illuminent les coeurs des croyants; Dieu voile leur Lumière aux yeux de celui qui n'en est pas digne, et son coeur devient obscur..."144 Dans son livre 'Ilal al-Charâyi' (les Causes des Lois), le Cheikh al-Sadûq a rapporté cette tradition rapportée par

Amrou ibn Chemr qui l'a entendue de Jabir qui demanda A Abou Ja'far al-Bâqir-que la paix soit sur lui-:

"Pour quelle raison a-t-on besoin du prophète et de l'Imam?"

Il me répondit: "Afin que l'univers subsiste dans son intérêt. Car Dieu retient Son châtiment contre les gens de la terre, quand il y a en elle un prophète ou un Imam. Dieu dit dans le Coran:

"Dieu ne va pas les châtier, alors que tu es parmi eux."

Sourate Le Butin (Al-Anfâl), verset 33

Le Prophète a dit:

"Les étoiles sont une sécurité pour les habitants des cieux; et les Gens de ma Maison sont une sécurité pour les habitants de la terre. Quand les étoiles disparaîtront, les gens des cieux verront ce qu'ils détestaient; et quand les Gens de ma Maison disparaîtront, les gens de la terre verront venir à eux, ce qu'ils n'aiment pas." Par l'expression "les Gens de ma Maison", le Prophète voulait dire "les Imams" dont Dieu a comparé l'obéissance qui leur est due à l'obéissance due au Prophète, en disant:

"O^ vous les croyants, obéissez à Dieu et obéissez à Son Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir"

Coran, sourate Les Femmes (An-Nisâ), verset 59

Il sont ceux qui sont préservés de l'erreur, les purifiés qui ne commettent aucun péché et ne désobéissent jamais. 1ls sont les soutenus, les aidés, et ceux dont le succès est assuré. C'est par eux que Dieu accorde aux hommes leur subsistance, c'est par eux que les terres sont mises en exploitation, par eux que la pluie tombe du ciel, que la terre fait sortir ses bénédictions, et par eux qu'un répit est donné aux pécheurs qui ne sont pas châtiés hâtivement.

L'Esprit saint ne se sépare jamais d'eux, et ils ne s'en séparent jamais. Ils ne se séparent jamais du Coran et ce dernier ne se sépare jamais d'eux -que les prières et les salutations de Dieu soient sur eux!"145

Mohammad ibn al-Fodayl demanda à l'Imam Abou-l-Hassan al-Réza -que la paix soit sur lui-"

"La terre peut-elle subsister, sans Imam?

L'Imam répondit: "Non."

Il lui dit alors: "On nous a rapporté que Abou Abdallah (il s'agit de l'Imam Ja'far) - que la paix soit sur lui- disait que la terre ne subsiste pas sans Imam, à moins que Dieu ne soit courroucé contre les gens de la Terre."

L'Imam Réza dit: "C'est vrai, elle ne peut subsister, elle serait engloutie."146

L'Imamat une nécessité rationnelle

De par sa nature même, l'homme aspire à la perfection.

Même si, comme c'est souvent le cas, il n'en a pas conscience, la trajectoire de sa vie finit toujours par lui montrer que le chemin parcouru l'a amélioré plus ou moins. Et quand il a conscience de cette règle non-écrite qui régit sa vie, il accomplit des progrès plus rapides, réalisant toutes ses capacités.

Mais cela n'est pas toujours une chose facile, car en lui-même, l'homme porte des forces contraires, qui cherchent à entraver son ascension: ce sont les passions infinies, destructrices, diaboliques. Il aura donc à les combattre, à s'arracher à leur emprise. Tant qu'il aura un souffle de vie, l'homme devra concentrer son regard sur le chemin de la perfection.

Dans le chiisme, cette idée de perfection à laquelle aspirent tous les hommes et les femmes, implique la nécessité de l'existence d'un être en qui les perfections virtuelles sont déjà réalisées.

Sans cet être parfait, nos aspirations seraient irrationnelles, car on ne peut aspirer à l'impossible.

Cet être n'est autre que l'Imam, qui réunit toutes les qualités spirituelles, connaît tous les mystères de l'existence. Il est un être parfait, impeccable, ne souffrant d'aucune déficience, car c'est Dieu qui l'a choisi pour être Sa preuve auprès des hommes, le garant de Sa révélation.

Il est l'intermédiaire entre le monde du mystère divin et le monde de la manifestation sensible qui est celui des hommes. C'est lui qui guide les hommes intérieurement, vers leurs perfections particulières.

Si un tel être venait à disparaître, les hommes ne sauraient plus retrouver leur chemin vers Dieu; ils perdraient le lien nécessaire entre le monde du mystère divin et le monde de la manifestation sensible. Ce qui revient à dire que leur ascension vers la perfection sera stoppée.

Or cela serait contraire à la volonté divine qui assigne une finalité à la création, et qui pour cette raison, ne priverait pas les hommes du moyen d'accès à la voie de la perfection, et au bonheur dans ce monde et dans l'autre. C'est même pour cela

que Dieu a toujours suscité des prophètes, pour enseigner aux hommes l'existence d'un idéal et les appeler à essayer de le réaliser.

* * *

Le monothéisme professe que Dieu est le Ma ître de l'existence. Il gouverne aussi tout naturellement le monde de l'homme qui est une partie intégrante de l'Univers. Mais l'homme, en vertu d'une faveur divine, jouit de la liberté de choix, du libre-arbitre dans ses actions et pensées. Mais contrairement à ce que l'on peut croire à première vue, il n'y a pas contradiction entre la volonté divine et le principe du libre-arbitre des hommes.

Car la religion est une grâce de Dieu, c'est-à-dire un effet de Sa bonté destiné à aider les hommes à trouver rapidement la voie du bonheur. elle balise le chemin de la perfection avec des interdits parfois, et des obligations d'autres fois. Ceux qui ne la suivent pas sont libres de le faire, mais ils se rendent généralement vite compte qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes.

Il vaut mieux conformer sa volonté à celle de Dieu;afin de respecter l'ordre qui régit l'univers; et pour. qu'il'y ait une correspondance normale entre le macrocosme (l'univers) et le microcosme (l'individu).

Seul un homme connaissant de façon innée, les règles régissant l'univers, sous tous ses rapports, .peut assurer la succession du Prophète. Cet homme ne doit pas exercer lui aussi la fonction de prophète, puisque cette fonction est close définitivement avec le Prophète de l'islam. Mais il exerce la charge d'imam, qui correspond précisèment au besoin des hommes qui, ayant reçu une Loi divine, craignent de diverger dans'son interprétation autorisée, infaillible, comme c'était le cas lorsque le Prophète était vivant.

* * *

Seul un imam peut garantir que les portes de la voie droite et du bonheur soient ouvertes devant les hommes. Et seul un imam peut être le défenseur des intérêts authentiques de l'islam et des musulmans, face aux autres peuples et nations.

Il est vrai que seul le premier imam, Ali Ibn Abi Tâleb -parmi les douze imams- a eu l'occasion de diriger pendant quelque temps, les affaires de la communauté musulmane, lorsqu'il était calife. Mais si les autres imams n'ont jamais été à la tête de l'Etat islamique, la faute en revenait aux musulmans eux-mêmes qui n'ont pas su ou pu préparer le terrain favorable à leur avènement au pouvoir. Ces imams étaient connus de tous, et leur mérite, leur droiture et leur immense savoir n'ont jamais été contestés même par leurs ennemis. Les hommes ont ainsi été frustrés du bonheur que leur aurait certainement procuré la présence de ces imams à la tête de leurs affaires.

Mais la charge de l'imamat ne s'exerce pas seulement sur le plan politique; même plus, l'absence de la dimension politique ne la diminue en rien. Car l'imam est une nécessité religieuse, une charge divine qui demeure telle même si l'humanité entière venait à la contester.

C'est Dieu qui charge l'imam de veiller à l'intégrité de la révélation, de la Loi divine; de former les hommes en leur inculquant l'enseignement authentique de l'islam, de témoigner toujours du vrai et du droit, en un mot de se faire 1'ombre de Dieu sur la terre, son vicaire, son représentant Du fait qu'ils sont imams par la volonté de Dieu, ils continuent forcément de l'être, même si les rênes du pouvoir politique leur ont échappé.

Leur rayonnement atteint tous ceux des hommes qui le méritent. Ils dirigent les coeurs des hommes qui aspirent à la vérité. Ils ont formé des générations de musulmans, de toutes conditions sociales, à la vraie religion, combattant ainsi les innovations introduites par la dynastie des Omeyyades et celle des Abbassides. Ils ont largement contribué à consolider les fondements de l'islam, et à freiner les tendances déviationnistes qui cherchaient à réduire la révélation à un commandement, de la conformer à des rites dépouillés de sens, et à en éliminer les enseignements politiques sociaux et culturels.

Leur présence seule a permis de dissuader les gouvernants omeyyades, puis abbassides, de fouler aux pieds de nombreux principes islamiques.

* * *

L'imam Ali lui-même, était souvent intervenu, sous le califat des trois premiers califes pour corriger une sentence rendue par des compagnons inattentifs, évitant ainsi que s'accomplisse l'injustice.

On sait que Omar ibn al-Khattâb n'hésitait pas à consulter Ali au sujet de toute difficulté qu'il rencontrait; et qu'il avait coutume comme nous l'avons déjà dit, de dire à ce propos:

"N'eût été Ali, Omar périrait", ou encore: "Plût à Dieu que je ne rencontre pas de situation difficile à dénouer où je n'aurais pas Ali à mes côtés pour m'y aider."

L'imam Ali a joué ce rôle auprès de nombreux autres musulmansqui venaient apprendre les sciences religieuses.

L'activité intellectuelle des imams fut d'une intensité telle qu'aujourd'hui nous possédons des volumes entiers de traditions qui témoignent de l'immensité de leur science et du grand nombre de leurs disciples. Ils ont pu ainsi constituer l'école juridique la plus achevée, et de nos jours seul le chiisme garde encore vivante la tradition de l'Ijtihâd, alors que chez les sunnites, l'étude du droit est

restée en l'état où l'avaient laissée les fondateurs des quatre écoles principales.

Il faut savoir que les imams ont accompli leur travail salutaire dans des conditions extrêmement difficiles: les pouvoirs politiques étaient tyranniques et impitoyables, et se méfiaient de toute idée qui pouvait faire naître la contestation de leurs pratiques, ou de leur train de vie.

Certains califes craignant la renommée grandissante des imams, ont usé de différentes stratagèmes contre eux. Par exemple, le calife abbasside al-Ma'moun croyant avoir trouvé la méthode la plus efficace pour détruire le huitième imam, l'imam al-Reza, aux yeux du peuple, organisa des séances de débats scientifiques auxquelles prenait part l'imam et des savants de différentes disciplines ou même de différentes religions, dans l'espoir que l'imam serait battu. Mais dans ces controverses, l'imam sortait toujours vainqueur, et la manoeuvre de Ma'moun ne fit que servir la cause du chiisme.

Ainsi, les Imams de la Maison du Prophète se sont montrés tous, l'un après l'autre, comme les véritables gardiens de l'orthodoxie islamique, les maîtres à penser de tous les juristes, même des Fuqahâ sunnites.

Chacun sait que c'est l'imam Ja'far al-Sâdiq qui a, dans l'islam, inauguré la recherche dans les domaines de la philosophie, de la théologie scolastique (kalâm), des mathématiques et de la chimie.

"Parmi ses élèves en philosophie et théologie, il y avait: Mufadhal ibn Omar, Mu'min al-Tâq, Hichâm ibn al-Hakam, et Hichâm ibn Sâlem.

Dans les mathématiques et la chimie, son plus célèbre disciple était: Jâber ibn Hayyân.

Et enfin dans le droit et l'exégèse coranique, il y avait: Zurâra, Muhammad ibn Moslem, Jam îl ibn Darrâj, 'imrân ibn A'yun, Abou Basîr, Abdallah ibn Sînân."123
Ibn Chahrâchoub rapporte ce qui suit:

"Plus que tout autre, on le mentionne (l'imam Ja'far Sâdeq-que la paix soit sur lui-) comme un maître en plusieurs disciplines scientifiques. On a évalué à quatre mille le nombre de ses élèves, et beaucoup de penseurs sunnites ont rapporté de lui des jugements dans les différentes branches du savoir."124

Abu Nu'aym écrit dans son Hilyat-ul-awliyâ:

"Parmi les célèbrités et notoriétés des sciences religieuses ayant rapporté des traditions de Ja'far al-Sâdeq, il y a:

Malek ibn Anas, Chu'batu ibn al-Hajjâj, Soufyân al-Thawrî, Abdul Malek ibn al-Jarî h,

Abdullah ibn Amrû, Suleymân ibn Bilâl, Rûh ibn al-Qassim, Soufyân ibn 'Uyayna, Ismâïl ibn Ja'far, Hatem ibn Ismâïl, Abdul Aziz ibn al-Mokhtâr, Wahb ibn Khâled, Ibrâhim ibn Tahhân."125

Dans son commentaire du Nahj al-Balâgha Ibn abi al-Hadid, le grand savant sunnite, écrit à propos de l'Imam Ali Ibn Abi Tâleb:

"Que dirais-je d'un homme dont procède toute vertu, et qui est le terme final de toute secte; toutes les factions se le disputent Il est le maître des qualités excellentes, leur source, leur fondateur...

Je sais que la science la plus noble est la science divine; car la noblesse d'une science est à la mesure de la noblesse de son objet; or son objet est le plus noble des êtres; la science divine est par conséquent la plus noble des sciences. (Dans ce domaine) c'est de la parole de imam Ali que l'on s'est inspiré, de lui que l'on a transmis; il est le terme ultime de cette science; et il en est aussi la source.

Les mu'tazilites -qui sont les partisans de l'Unité divine et de la Justice divine, et qui sont des maîtres de la voie spéculative sont ses disciples et ses compagnons. Car leur maître éponyme, Wâsil ibn Atâ, était un disciple d'Abou Hachem Abdallah ibn Muhammad ibn al-Hanafiyya, et Abou Hachem fut le disciple de son père et son père fut le disciple de Ali Ibn Abi Tâleb.

Quant aux Ach'arites, ils adhèrent aux opinions d'Abou-l-Hassan Ali ibn Ismâïl ibn Abi Bachr al-Ach'ari. Il fut le disciple d'Abou Ali al-Jubbâ'ï et Abou Ali est l'un des maîtres des Mu'tazilites. Par conséquent les Ach'arites procèdent du maître des Mu'tazilites qui fut Ali lbn Abi Tâleb.

Quant aux imamites et aux Zaydites, leur adhésion à Ali Ibn Abi Tâleb est déclarée.

Dans les sciences religieuses, considérons le fiqh (le droit musulman). Ali en est le fondateur et le pilier. Tout juriste de l'islam lui est redevable et a tiré profit de sa science juridique.

Les partisans d'Abou Hanifa, comme Abou Youssef, Muhammad et les autres, ont reçu leur science d'Abou Hanifa lui-même.

Quant à Chàfi'i, il étudia auprès de Muhammad ibn al-Hassan, et sa doctrine remonte aussi à Abou Hanifa. Ahmad ibn Hanbal lui même, étudia auprès de Châfi'i, et son savoir remonte donc aussi à Abou Hanifa.

Abou Hanifa étudia auprès de Ja'ffar ibn Muhammad, lequel eut son père pour maître, la chaîne de transmission remontant jusqu'à Ali Ibn Abi Tâleb.

Quant à Malek ibn Anas, il étudia auprès de Rabia' al-Ray et Rabi'a eut pour maître 'Ikrima, celui-ci fut le disciple de Abdullah ibn al-Abbas, lui même disciple et compagnon de Ali Ibn Abi Tâleb.

On peut aussi emprunter une autre voie de transmission du savoir, pour lui rattacher l'école Châfi'ite, puisque Châfi'i fut aussi le disciple de Malek ibn Anas. Cela, en ce qui concerne les quatre fondateurs des écoles sunnites. Quant au droit chiite, il est manifeste qu'il procède de Ali.

De même, Omar ibn al-Khattâb et Abdallah ibn Abbas qui étaient les juristes parmi les compagnons du Prophète, ils sont tous les deux redevables à Ali. Quant à Ibn al-Abbas, c'est une chose connue. Quant à Omar, chacun sait qu'il se référa plusieurs fois à Ali, à propos de questions juridiques complexes que ni lui-même ni les autres compagnons n'arrivaient pas à dénouer. En plusieurs occasions, comme nous l'avons déjà cité, il avait marqué son besoin de la présence de Ali à ses côtés; et il avait carrément ordonné aux responsables de son temps, de consulter Ali dans les problèmes sérieux:

"Que personne d'entre vous n'émette de sentence juridique dans cette assemblée, quand Ali y est présent" C'est là un autre exemple de la position qu'occupe Ali en tant que le plus grand maître du droit musulman.

Les traditions sunnites et chiites rapportent la parole du Prophète:

"Le plus versé d'entre vous en matière de justice est Ali".

Or la justice (qadhâ) est le droit (fiqhâ). De même, tous rapportent que le Prophète a dit au moment d'envoyer Ali comme juge au Yémen: "Mon Dieu, guide son coeur, et soutiens sa langue!"

Et Ali a déclaré:

"Depuis que le Prophète fit pour moi cette prière, je n'eus plus jamais de doute, dans aucun jugement entre deux parties." Dans la science de l'exégèse coranique, tous les docteurs musulmans lui sont redevables. Cela ressort manifestement d'un examen de tous les commentaires-mères.

Ali est la principale autorité en la matière; et le nom de Abdallah ibn Abbas dont les occurences sont les plus fréquentes en matière de commentaire du Coran ne fait que confirmer cela puisque Ibn Abbas fut lui-même un disciple de Ali.

On demanda un jour à Ibn al-Abbas d'estimer l'étendue de sa science par comparaison avec celle de son cousin (l'imam Ali), il répondit: "Une goutte par

rapport à l'Océan!".

Quant à la science de la grammaire arabe, il va sans dire qu'il en fut le fondateur. Il en dicta les fondements et les règles à Abou al-Aswad al-Du'âlî. Il fut le premier à distinguer dans la langue les trois composantes: le nom, le verbe, et la préposition (harf), ce dernier mot désignant en arabe un champ plus large. Il divisa les mots en définis (ma'rifa) et indéfinis (nakera).

Aussi, il enseigna les cas de déclinaison qui interviennent dans la langue, et qui sont au nombre de quatre.

Il est évident que tout cela peut être considéré comme un véritable miracle, car un homme ne peut à lui seul avoir une capacité créatrice dans autant de domaines."126

Qui interprète les prescriptions divines?

Les Lois votées ou promulguées par les hommes, en usant de leur compétence intellectuelle, et dans le but de répondre à un besoin de la société, ne peuvent pas se passer, quand elles entrent dans la phase d'application ou d'exécution, de personnes qualifiées pour les interpréter. Ceci est valable également pour les lois islamiques qui s'appuient sur la révélation et la sunna du Prophète de l'islam.

Le Coran Sacré qui est la première source de tout effort. juridique en islam, contient certains versets dont le sens ne se laisse pas cerner immédiatement, qui manquent de clarté ou qui ne permettent pas de trancher définitivement C'est ce qui rend nécessaire et indispensable la science de l'exégèse coranique (Tafsîr). D'autre part, 4e coran se contente parfois de donner une orientation générale, et ne détaille pas toutes les prescriptions relatives à un domaine juridique donné. Il se contente d'énoncer le ou les principes qui régissent, laissant celui qui veut en savoir plus, libre de déployer son effort ou de rester sur sa faim.

Il y a souvent divergence d'opinion sur le sens des versets du Coran ou de la tradition prophétique; cela entraîne un éventail parfois très large d'interprétations d'un même verset, ce qui souvent cause bien évidemment le risque de déviation par rapport à la norme générale où à l'esprit de l'islam, en particulier lorsque le commentateur ne sait pas se fixer une limite dans son travail.

Tout cela, lorsqu'il s'agit de commentateurs bien intentionnés.

Les choses se compliquent et s'aggravent dangereusement lorsque le ou les commentateurs se mettent au service de gouvernants qui n'ont guère le souci de la sauvegarde et du respect de la religion, mais qui cherchent seulement à donner à leur pouvoir une apparence de légalité islamique.

Que faire devant tant de difficultés?

Le chiisme enseigne que la fonction principale de l'Imam est d'être le commentateur autorisé et infaillible du Coran et de la tradition prophétique; il exerce cette fonction non pas par élection humaine, mais par désignation divine; ce qui en fait l'héritier du Prophète.

Cela répond à la première difficulté aporique:

Comment des hommes ordinaires seraient-ils capables de comprendre tous les sens d'un discours divin révélé à un homme -extraordinaire- comme le Prophète de l'islam? De son vivant le Prophète tranchait entre les interprétations divergentes d'un verset Mais après lui, fallait-il accréditer toutes les oplnions?

Les musulmans auraient par conséquent évité bien des écueils s'ils s'étaient rapportés dès le début aux Imams qui auraient éclairci pour eux toutes les difficultés, en leur énonçant des prescriptions directement exécutables. Car, si le Prophète a reçu toute la révélation coranique, il ne vécut malheureusement pas suffisamment longtemps pour répondre à toutes les questions que les musulmans allaient se poser après lui.

Seul un homme ayant un appui divin pouvait accomplir cette mission. Tout autre successeur du Prophète qui ne remplirait pas cette condition ne ferait qu'inaugurer l'entrée de la société dans la phase de décadence.

On ne peut approcher le Coran qu'en ayant à l'esprit que l'on est devant un texte divin, que notre compréhension -à supposer qu'elle soit juste- n'en épuise pas les sens, et qu'il existe un homme, en l'occurrence l'Imam -après le Prophète- qui en détient le sens ultime. Une autre attitude risquerait de conduire à l'égarement.

* * *

L'Imam Ja'far al-Sâdeq (le sixième Imam des chiites) fut le promoteur de la plus grande université islamique de son temps. Il forma un très grand nombre d'ulémas, chargés eux-mêmes d'enseigner au peuple les règles de la vraie religion et de combattre les effets néfastes des innovations mensongères introduites par la dynastie omeyyade.

* * *

Un jour, alors qu'il se trouvait en compagnie de certains de ses disciples, l'Imam Sâdeq demanda à Hichâm ibn al-Hakam de lui faire le récit de sa rencontre avec Amrou ibn Ubayd.

Hichâm ibn al-Hakam répondit:

-"O^ fils de l'Envoyé de Dieu, je te vénère trop et j'éprouve trop de honte pour oser parler en ta présence!" L'Imam lui dit:

-"Lorsque je vous ordonne quelque chose, agissez conformément à cela. Raconte-moi ce qui s'est passé."

Et Hichâm raconta ce qui suit:

"Je fus informé au sujet de l'enseignement de Amrou ibn Ubayd, et j'appris aussi qu'il tenait école à la mosquée de Bassora. Cela me parut une bonne occasion. Je résolus d'aller le voir, et je rentrais dans Bassora un vendredi. Je me rendis à la mosquée, et je me trouvai devant un grand nombre d'auditeurs faisant cercle autour de Amrou ibn Ubayd.

Je cherchai place parmi les gens, et je m'assis à genou dans le dernier rang, puis je dis:

-O^ Savant homme! Je suis un étranger; me permets-tu de t'interroger?

Il dit: "Oui." Je lui dis: "As-tu des yeux?" Il me dit: "Mon fils, quelle question est-ce là? Comment m'interroges-tu au sujet de ce que tu vois par toi-même? Je lui dis: "Ma question est ainsi." Il me dit: "Mon fils, interroge-moi, même si ta question est idiote."

-Réponds-moi alors.

- Interroge.

- As-tu des yeux?

- Oui.

- A quoi te servent-ils?

- A voir les personnes, et à distinguer les couleurs.

- As-tu un nez?

- Oui.

- A quoi te sert-il?

- A sentir les odeurs.

- As-tu une bouche?

- Oui.

- A quoi te sert-elle?

- A goûter.

- As-tu des oreilles?

- Oui.

- A quoi te servent-elles?

- A entendre les sons.

- As-tu un coeur?

- Oui.

- A quoi te sert-il?

- A distinguer entre tout ce qui se produit dans les organes et les sens.

- La possession de tous ces organes dispense-t-elle du coeur?

- Non.

- Comment cela? Ne sont-ils pas sains!

- Mon fils, quand les organes des sens ont un doute au sujet de ce qu'ils aperçoivent comme odeur, son, goût ou vision d'une chose, ils la rapportent au coeur qui la confirme ou qui lève le doute à son sujet Je lui dis: "Dieu donc a établi le coeur à cause du doute inhérent aux organes."

Il me dit: "Oui."

- Le coeur est donc indispensable. Faute de quoi les organes ne seraient jamais sûrs de quoi que ce soit? - Oui.

- O Abou Marwân, Dieu n'a pas laissé tes organes des sens sans leur instaurer un Imam (directeur) qui leur confirme la bonne perception et leur corrige la perception douteuse. Comment veux-tu que Dieu -qui a fait cela- puisse abandonner toute la création dans le doute, la perplexité, et la division, sans lui désigner un Imam auquel elle puisse se rapporter pour surmonter ses incertitudes?"

Hichâm continua ainsi:

"Ibn Ubayd se tut, et ne me dit rien. Puis se tournant vers moi, il me dit: "Tu dois être Hichâm ibn al-Hakam!"

- Non!

- Alors tu es de ses disciples?

-Non!

- D'où es-tu alors?

- Des gens de Koufa.

- Alors, tu es Hichâm ibn al-Hakam." Hichâm dit:

"Il me serra alors contre lui, et me fit asseoir à sa place..." L'Imam Ja'far sourit du récit de Hichâm ibn al-Hakam. Il dit à ce dernier:

- Qui t'a appris tout cela?

- C'est quelque chose que j'ai appris chez toi et que j'ai recomposé.

L'Imam lui dit:

"Par Dieu, cela est écrit dans les feuillets d'Abraham et de Moïse."127

* * *

Après la disparition de l'Envoyé de Dieu, les Imams immaculés ont agi en faveur de la diffusion des enseignements du Coran, dans toute la mesure des possibilités qui leur furent offertes, selon les différentes circonstances, souvent tumultueuses, qui ont prévalu dans la société musulmane, au cours des trois premiers siècles de son histoire.

Ils ont enseigné aux musulmans comment exécuter correctement les commandements de l'islam; cet enseignement se faisait par la parole et par l'exemple.

C'est grâce aux efforts et au dévouement des gens de la Maison du Prophète que nous disposons aujourd'hui d'un patrimoine d'une richesse inestimable et d'une source intarissable pour résoudre les différents problèmes qu'affronte toute société. Et ce trésor fournit sa propre argumentation, ses propres critères.

Car, chacun le sait, les califes -qui se sont permis de prendre en charge la direction de la communauté musulmane après la mort du Prophète- n'étaient pas très instruits et leurs connaissances étaient très limitées, surtout en matière des

prescriptions de l'islam.

Pour illustrer le degré de leur savoir, citons des exemples:

Les compilations des traditions prophétiques ne contiennent pas plus de quatre-vingts traditions rapportées par le premier calife.128

Al-Nawawi dit dans son livre al-Tahdhîb:

"Abou Bakr a rapporté cent quarante deux traditions du Prophète; al-Suyâti en a mentionné cent quarante dans son Histoire des Califes, et Boukhâri n'en rapporte que vingt deux."129

Abou Bakr, le chef religieux qui se devait d'être le sauveur de la Communauté de tout péril et qui devait résoudre toutes les difficultés religieuses ou autres, avait une culture d'un niveau tel qu'il éprouva la besoin de consulter un homme corrompu et égaré, al-Mughira ibn Chu'ba, au sujet de l'héritage de la grand-mère.130

Lui-même reconnut publiquement son ignorance disant:

"J'ai été désigné comme votre chef, alors que je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Si je fais bien, aidez-moi. Si je fais mal, corrigez-moi... Obéissez-moi tant que j'obéirai à Dieu et à Son Envoyé; et si je désobéis à Dieu et à Son Envoyé, vous ne me devrez plus obéissance." 131

Quant à Omar, on ne rapporte de lui qu'une cinquantaine de traditions reconnues authentiques, comme l'a montré Ibn Hazm.132

Dans les rapports de certains compilateurs des traditions prophétiques nous rencontrons des faits relatant le peu de connaissance du deuxième calife, en matière des prescriptions religieuses. Des cas où il a donné des ordres en contravention avec ceux du Coran.133

Citons cet évènement rapporté par al-Bayhaqî dans son livre al-Sunan al-Kubrâ:

"Al-Chaabi a dit:

Omar fit un sermon aux gens, et après avoir rendu grâce à Dieu, dit: "Ne soyez pas excessifs dans le montant de la dot que vous donnerez à vos épouses. Si j'apprends que l'un de vous a donné ou a reçu plus du montant de la dot que donna le Prophète, j'en prélèverai le surplus et le verserai au Trésor Public."

Quand il descendit de la chaire, il fut interpellé par une femme de la tribu de Qoraych: "O^ Emir des croyants, le Livre de Dieu est-il plus digne d'être suivi ou ta

parole?" Omar répondit: "Le livre de Dieu, plutôt. Pourquoi cela?"

La femme dit: "Tu viens d'interdire aux gens de verser des dots trop grosses, alors que Dieu dit dans Son Livre:

"Et si vous avez donné en dot à une d'entre elles (les femmes) Un quintal 134, n'en reprenez rien." 135

Cela dit, le deuxième calife remonta sur la chaire et répéta deux ou trois fois cette phrase:

"Que Dieu veuille me pardonner. Tout le monde est plus versé en droit que Omar!"136

Quant à Othmân le troisième calife, il n'a été rapporté de lui que cinq traditions dans le Sahîh de Muslim et neuf autres dans le Sahîh de Boukhâri.137

* * *

Est-il convenable, peut-on s'interroger, de confier les rênes du pouvoir à des hommes dépourvus de science en matière religieuse?

Comment des hommes qui témoignent de leur propre ignorance peuvent-ils être des garants de la bonne exécution de la doctrine sociale et politique de l'Islam; comment peuvent-ils en être les Imams et les dirigeants?

Peut-on admettre que Dieu qui a nourri cette communauté par la révélation coranique, puisse l'abandonner à elle-même et ne pas lui recommander des hommes compétents pour la maintenir sur la droite ligne et l'orientation indiquée par la Révélation?